

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 70**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Partenariat avec la Fondation du Camp des Milles

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction de L'Education et des Collèges  
12951**

## **PRESENTATION**

Le Département propose aux collèges publics et privés sous contrat des actions éducatives, afin notamment de sensibiliser les élèves au devoir de mémoire, de lutter contre les stéréotypes et de leur donner des éléments de réflexion et d'action sur la responsabilité de chacun dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion et pour le "vivre ensemble".

Dans ce cadre, je souhaite que l'ensemble des collèges puissent faire bénéficier toutes leurs classes de 3<sup>e</sup> d'une visite du camp des Milles.

Le Département prendra à sa charge les frais de transports et d'entrée. Un avenant, ci-joint, à la convention de partenariat culturel avec la Fondation du camp des Milles, précise les modalités de la collaboration avec notre collectivité.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

Le présent rapport est sans incidence financière directe. Les dépenses engagées dans le cadre du présent partenariat feront l'objet de délibérations ultérieures.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

## **Avenant à la convention de partenariat culturel entre le Département et la Fondation du Camp des Milles**

Entre,

Le Département, représenté par Madame la Présidente du Conseil Départemental, dûment autorisée par délibération de la commission permanente en date du

Et

La Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Education, sise 40, chemin de la Badesse, 13547 – AIX EN PROVENCE CEDEX 4, représenté par son Président,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental en date du 25 mars 2016, autorisant la signature d'une convention de partenariat culturel avec la Fondation du Camp des Milles ;

Considérant la volonté du Département, partagée par la Fondation, de préparer les citoyens de demain, de sensibiliser notre jeunesse aux enjeux de notre société, et notamment au devoir de mémoire, de lutter contre les stéréotypes et de donner aux collégiens des éléments de réflexion et d'action sur la responsabilité de chacun dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion et pour le "vivre ensemble" ;

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1**

Le Département propose à l'ensemble des collèges des Bouches-du-Rhône, publics et privés sous contrat, de faire bénéficier chaque année toutes leurs classes de 3<sup>e</sup> d'une visite du camp des Milles.

### **Article 2**

Il appartient aux établissements de s'inscrire auprès du camp des Milles, et de réserver les transports nécessaires, ces derniers étant intégralement remboursés par le Département.

### **Article 3**

Les frais d'entrée sont directement payés par le Département à la Fondation. Ils comprennent la fourniture d'audio-guides et l'accueil par un médiateur, qui introduit la visite et peut échanger avec les élèves à la fin de cette dernière.

Le Département ne prend pas en charge le coût d'une médiation tout le long de la visite, des ateliers complémentaires éventuels et les paniers-repas.

### **Article 4**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature. Il est valable sur la fin de l'année scolaire 2015/2016. Il est renouvelé par tacite reconduction chaque 1<sup>e</sup> septembre pour l'année scolaire.

Il peut être modifié par accord des parties, ou dénoncé par l'une d'elles avec un préavis de trois mois.

Fait à Marseille, le

La Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône

Le Président de la Fondation  
du camp des Milles